

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

Nantes, le 3 juin 2015

Affaire suivie par : Francis LAUZIN et Pierre-Edouard DELARUE

francis.lauzin@developpement-durable.gouv.fr

pierre-edouard.delarue@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 72 74 73 47 / 02 72 74 73 44

FLJPED/FQ/MECC/2015.89

Objet : Raccordement électrique du parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier

**Compte-rendu de la réunion plénière de concertation (aire d'étude)
du 3 avril 2015, à partir de 9h30,
Salle « Terre de Sel » à La Barre-de-Monts (85 550)**

Présents : voir liste d'émargement en annexe

Diffusion : invités et participants

La réunion est présidée par M. JUMEZ, secrétaire général de la préfecture de la Vendée, associé à M. LAISNE adjoint au préfet maritime de l'Atlantique.

1- Introduction :

M. JUMEZ remercie les différents participants de leur présence et rappelle que le projet, objet de la réunion, concerne le raccordement électrique par RTE du parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier et consiste à créer une liaison à deux circuits à 225 000 volts d'environ 55 km (30 km en technologie sous-marine et 25 km en souterrain), depuis le poste de livraison en mer jusqu'au poste actuel de Soullans, ainsi qu'un poste de compensation (emprise foncière d'environ 3 ha) situé sur le tracé de la liaison terrestre.

M. JUMEZ indique que la présente réunion plénière concerne la première phase de concertation du projet, qui a pour but d'en présenter les caractéristiques et de valider les limites de l'aire d'étude au sein de laquelle seront projetés les ouvrages à réaliser.

La deuxième phase de concertation, qui a pour but de déterminer, à l'intérieur de cette aire d'étude, le fuseau de moindre impact pour la liaison électrique et l'emplacement de moindre impact pour le poste de compensation, fera l'objet d'une seconde réunion début 2016.

2 – Présentation des procédures d'instruction et du calendrier prévisionnel :

M. LAUZIN présente les étapes des procédures d'instruction et le calendrier prévisionnel correspondant, au moyen d'une présentation vidéo-projetée (ci-jointe).

PJ : liste d'émargement, présentation DREAL, présentation RTE/bureau d'études BRL Ingénierie.

3 – Présentation du projet et des principales caractéristiques techniques des ouvrages envisagés :

M. BOYADJIS (Responsable de projet RTE) présente le projet au moyen d'un diaporama vidéo-projeté (ci-joint).

■ Echanges Questions / Réponses :

Q/- Mme ROUSSELEAU (Directrice de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf – ADBVBB) :

Comment s'effectuera le passage dans le marais, notamment au niveau des canaux et des fossés ?

RI/- M. BOYADJIS (Responsable de projet RTE) et **Mme ROBERT** (Chargée de projet RTE) :

La réflexion n'est est qu'au début. Des canaux, des zones humides et des ponts devront vraisemblablement être franchis. La recherche des tracés possibles est à venir et se fera en lien avec les acteurs du territoire et en fonction des solutions techniques à disposition.

Pour passer dans les canaux ou les fossés, deux solutions techniques sont envisageables : la première consiste à passer les ouvrages en souilles, en réalisant une tranchée ouverte au préalable ; la seconde consiste à éviter ces éléments, par un passage en sous-œuvre, selon la technique du forage dirigé (technique utilisée, par exemple, lors de la réalisation de la liaison à 90 000 volts entre Soullans et Saint-Gilles-Croix-de-Vie).

OI/- M. SIGNORET (Co-président de la LPO Vendée) :

ERDF avait procédé à une évaluation environnementale relative à l'enfouissement de câbles dans la réserve naturelle régionale du Marais poitevin de la Vacherie. Même si les contraintes techniques peuvent différer, les peuplements végétaux sont assez similaires. Une restitution de cette étude, a priori favorable, aura lieu le 4 juin 2015 à Champagné-les-Marais.

QI/- M. LE QUELLEC (Président de Vendée Nature Environnement) :

Même type d'interrogation pour le franchissement du milieu dunaire.

Par ailleurs, quelle est la durée de vie des câbles ? Faudra-t'il intervenir ou les changer d'ici la fin de l'exploitation du parc éolien (25 ans) ?

RI/- M. BOYADJIS (Responsable de projet RTE) :

Il est vrai qu'au niveau de la côte, le franchissement des dunes peut soulever des questions, surtout lorsque celles-ci sont protégées. Si les petits chemins reliant les plages aux parkings sont assez larges, il est possible de passer entre deux dunes sans risquer de les endommager. Sinon, d'autres solutions peuvent être envisagées, comme un forage dirigé depuis la plage, en passant sous la dune (exemple d'un projet dans la Manche).

Quant à la durée de vie des câbles, elle est largement compatible avec la durée d'exploitation du parc éolien. Une fois que les câbles sous-marins sont posés, ils font l'objet de programmes de visites régulières, notamment pour vérifier qu'ils restent en place ; ce qui permet d'accompagner la durée de vie des câbles sur au moins 30 ans.

QI/- M. GIBIER (Maire de Barbâtre) :

Quelle est l'étendue des servitudes sur les parcelles traversées ?

RI/- M. BOYADJIS (Responsable de projet RTE) :

Pour les câbles souterrains à double circuit, la bande de servitude a une largeur de six mètres.

QI/- M. GRONDIN (Maire de Notre-Dame-de-Monts) :

M. le maire trouve dommage que la question de l'atterrage n'ait pas été évoquée lors des multiples réunions organisées autour du parc éolien en mer. Ce sujet aurait dû être abordé dès que le dossier du parc éolien est entré en discussions, afin de traiter le projet de manière globale. Il souhaite que ce type d'erreurs ne se reproduise pas dans le cadre d'autres parcs éoliens en mer futurs.

RI/- M. JUMEZ (Secrétaire général de la préfecture de la Vendée) :

M. JUMEZ rappelle que l'instance de concertation et de suivi mise en place par le préfet de la Vendée pour le parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier a vocation à traiter de tous les aspects du dossier, y compris les questions relatives à l'atterrage. La prochaine réunion de cette instance, qui se tiendra le 9 avril prochain, portera sur l'avancement global du projet, ce qui témoigne de la volonté des services de l'État de n'exclure aucun sujet.

RI/- M. LAISNE (Adjoint au préfet maritime de l'Atlantique) :

M. LAISNE ajoute que dans l'exercice en cours de détermination des zones propices pour l'éolien en mer, en vue d'un éventuel 3ème appel d'offres, les questions relatives au raccordement électrique à terre seront traitées cette fois-ci très en amont, ce qui n'était pas le cas auparavant.

RI/- M. BOYADJIS (Responsable de projet RTE) :

RTE veillera à faire preuve d'un maximum de transparence dans les semaines, mois et années à venir sur la concertation relative à ce projet. RTE fera en sorte que le câble souterrain soit de moindre impact et soit très discret, et que l'emplacement du poste de compensation soit également le moins impactant possible.

4 – Présentation et proposition de validation de l'aire d'étude :

M. FRAYSSE (Bureau d'études BRL Ingénierie) présente les enjeux environnementaux, les limites de l'aire d'étude, au moyen d'un diaporama vidéo-projeté (ci-joint) et d'une application dynamique, en reprenant les éléments et les cartes contenus dans le dossier de concertation adressé aux participants, le 11 mars 2015.

■ Echanges Questions / Réponses :

Q/- Mme GARÇON (Représentante des Sablières de l'Atlantique) :

Que représente précisément « l'épaisseur assez réduite » des affleurements meubles des fonds marins ?

Quelles sont les sources de la description cartographique des fonds marins ?

R/- M. FRAYSSE (Bureau d'études BRL Ingénierie) :

La couverture sableuse est d'une épaisseur souvent très faible, d'ordre métrique, et elle peut varier d'une saison ou d'une année à l'autre, à l'image des phénomènes d'érosion ou d'accrétion le long des côtes. D'une manière générale, on est en présence d'affleurements à 95 % rocheux vers la zone d'implantation du parc et de plus en plus sableux en direction du littoral.

En plus des données du Service hydrographique et océanique de la marine (SHOM) et de l'IFREMER, il y a la cartographie EONIS qui présente un référentiel de description des textures des fonds marins rencontrés.

Q/- Mme GARÇON (Représentante des Sablières de l'Atlantique) :

Quelle est l'emprise totale étudiée sur le domaine maritime (bathymétrie, données morpho-sédimentaires, ...) ?

R/- M. BOYADJIS (Responsable de projet RTE) :

La superposition du contour du parc et de celui du raccordement donne une première approche de l'emprise globale au niveau maritime.

Q/- Mme ROUSSELEAU (Directrice de l'ADBVBB) :

De manière globale, il lui semble que l'aire d'étude ait été déterminée davantage sur des critères technico-économiques que sur des critères environnementaux, alors que pour elle, l'important est de limiter les impacts sur l'environnement, sur l'agriculture et sur tous les autres usages.

Concernant la partie maritime, elle s'interroge sur le fait que l'aire d'étude en mer ne soit pas plus étendue vers le sud (contournement de l'île d'Yeu par le sud ou atterrissage sur l'île d'Yeu pour rejoindre ensuite le continent ou passage par le pont d'Yeu), ceci dans le but de pouvoir arriver par le sud de Soullans et d'éviter ainsi une zone côtière de forêt mixte et de marais.

Concernant la partie terrestre, elle pense que l'aire d'étude n'est pas suffisamment étendue vers le nord, afin d'intégrer d'autres routes plus larges, comme l'axe qui relie Beauvoir-sur-mer à Challans (RD 948).

Q/- Mme JEANNEAU (Chargée de mission à la Chambre d'Agriculture de la Vendée) :

Elle partage les interrogations de Mme Rousseleau, notamment, concernant l'élargissement du périmètre de l'aire d'étude à la RD 948 pour réduire les impacts sur la biodiversité et l'économie agricole.

R/- M. FRAYSSE (Bureau d'études BRL Ingénierie) et **M. BOYADJIS** (Responsable de projet RTE) :

L'essence du projet est de relier le poste en mer au poste de raccordement de Soullans et pour ce faire, l'approche employée est avant tout environnementale.

Pour la partie maritime, une des solutions envisagées a été de faire le tour de l'île d'Yeu, ce qui aurait permis de limiter le tracé terrestre. La réponse technique est qu'il n'est pas possible d'utiliser des câbles à courant alternatif à 225 000 volts pour une distance aussi importante (supérieure à 50 km). En effet, il aurait fallu avoir recours à des technologies à courant continu qui auraient généré une augmentation très substantielle du coût du projet (multiplication par 3). De plus, au niveau du poste électrique en mer, les câbles inter-éoliennes sont orientés dans la direction ouest-est et il n'est pas envisagé de faire partir les câbles RTE à la verticale pour ne pas les croiser.

Le passage par l'île d'Yeu n'aurait pas été judicieux, car cette solution aurait nécessité l'installation de deux postes d'atterrissage. De plus, le réseau électrique de l'île d'Yeu n'est pas adapté pour utiliser ces niveaux de tension élevés et l'île présente des habitats sensibles sur le plan environnemental.

RTE a évalué la possibilité de traverser le Pont d'Yeu, mais il s'avère que l'essentiel de ces réseaux (électricité, communication, eau potable) est non protégé et simplement posé au fond. Ces réseaux étant anciens et fragiles, il ne semble pas judicieux d'envisager un croisement, au risque de les déstabiliser.

Pour la partie terrestre, l'optique actuelle est d'orienter le tracé du raccordement vers le sud plutôt que vers le nord. Si au cours de la concertation, des solutions au nord de l'aire d'étude, approchant la RD 103, s'avéraient intéressantes, elles pourront être étudiées de manière approfondie et le périmètre de l'aire d'étude pourrait être modifié pour la prochaine réunion plénière de concertation. Dans un premier temps, il est proposé de rechercher des fuseaux à l'intérieur de l'aire d'étude proposée.

RTE confirme qu'ils travaillent en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture sur la définition de l'aire d'étude. L'emplacement du poste de compensation guidera également la réflexion à ce sujet. En l'état actuel, il semble difficile de trouver un emplacement plus au nord ; par conséquent, une zone d'atterrage entre La Barre-de-Monts et Notre-Dame-de-Monts est privilégiée.

Q/- Mme ROUSSELEAU (Directrice de l'ADBVBB) :

Si le poste de compensation devait être installé dans des zones de marais ou des zones humides, il y aura obligation de se conformer à la loi sur l'eau et de constituer des dossiers d'évaluation d'incidences.

Le principe de base des SAGE est d'« éviter, réduire et compenser », avec une priorité à l'évitement.

Elle tient aussi à indiquer qu'elle partage les remarques formulées par M. le Maire de Notre-Dame-de-Monts.

RI/- M. BOYADJIS (Responsable de projet RTE) et **M. FRAYSSE** (Bureau d'études BRL Ingénierie) :

Un poste électrique n'est pas une installation classée. Néanmoins, RTE est bien dans la logique « éviter, réduire, compenser » et s'il est possible d'éviter une implantation en zone humide, ceci sera fait. Plus largement, les éléments que seront portés à la connaissance de RTE seront intégrés à la réflexion et à l'analyse globale avantages-inconvénients.

Les fourreaux en PEHD utilisés pour la liaison souterraine sont similaires aux conduites qui sont implantées dans le marais pour l'alimentation en eau potable. Le choix technique retenu par RTE présente l'avantage de limiter l'essentiel des impacts à la phase de travaux. Les emprises et le niveau d'impacts du projet restent modestes.

Q/- M. SIGNORET (Co-président de la LPO Vendée) :

Il est clair que des ouvrages de cette dimension passent déjà dans le marais. Les syndicats de marais ou d'autres structures ont donc une certaine expérience de ce point de vue. En revanche, il exprime à ce stade des réserves par rapport au niveau de concertation vis-à-vis des acteurs locaux dans le cadre de ce projet.

RI/- M. BOYADJIS (Responsable de projet RTE) :

Après la validation de l'aire d'étude, des groupes de travail pourront être créés pour éclairer les acteurs sur les solutions proposées. Dans cette phase, RTE continuera à être à l'écoute, afin de privilégier le dialogue et la co-construction. Pour la partie terrestre, RTE souhaite engager des études de fuseaux et des expertises avant l'été 2015. RTE procédera de même pour la partie maritime, en intégrant les problématiques relatives à l'atterrage.

O/- M. JUMEZ (Secrétaire général de la préfecture de la Vendée) :

M. JUMEZ rappelle que le préfet a mis en place une instance de concertation sur la globalité du projet, qui s'est organisée autour de trois groupes de travail : économie-emploi ; environnement ; usages (avec un sous-groupe sur la pêche) et il encourage l'assistance à y participer.



Par ailleurs, un comité de procédures est chargé de vérifier la cohérence des procédures appliquées sur l'ensemble du projet.

Conclusion :

Moyennant la prise en compte de l'ensemble des observations émises lors de cette réunion et sous réserve de la poursuite d'un dialogue intense avec les différents acteurs (avec la possibilité de pouvoir adapter éventuellement le périmètre de l'aire d'étude pour y intégrer de nouvelles solutions intéressantes), les limites de l'aire d'étude, telles que présentées par RTE, sont validées sur proposition de M. JUMEZ, secrétaire général de la préfecture de la Vendée.

M. BOYADJIS présente le planning prévisionnel des prochaines étapes du projet.

M. JUMEZ, secrétaire général de la préfecture de la Vendée, lève la séance à 11 heures 25.

<p>Proposé par</p> <p>La DREAL Pays de la Loire Mission énergie et changement climatique</p> <p>Francis LAUZIN</p> 	<p>Vu et adopté,</p> <p>Le secrétaire général, représentant le préfet de la Vendée</p>  <p>Jean-Michel JUMEZ</p>
--	---